

Plan d'action 2026-2027

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



**Document explicatif destiné
aux parents de l'école**

À notre école

La prévention de la violence et le maintien d'un climat sain et sécuritaire demandent l'implication de tous les acteurs qui gravitent autour de l'école. Le personnel, les élèves ainsi que les parents doivent se mobiliser.

À l'École de la Chanterelle, la violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école ni dans le transport scolaire et ni par le biais de l'électronique. Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent les déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Nous croyons que les élèves et l'ensemble du personnel doivent se sentir bien et en sécurité à l'école. Afin de maintenir ce climat propice au développement des élèves et à leurs apprentissages, une planification annuelle des actions est nécessaire.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Portrait de la situation

- À la suite de l'analyse de la situation, nous observons une augmentation des écarts de conduite surtout en lien avec la violence verbale de la part des élèves.
- Le sentiment de sécurité des élèves et du personnel est parfois fragile.

Priorités

- Nous prioriserons l'enseignement explicite des comportements attendus par les enseignants et les techniciennes en éducation spécialisée (TES).
- Nous continuerons de porter une attention plus particulière à la violence verbale et physique entre les élèves.
- Nous poursuivrons l'implantation de nos moyens en place pour signaler les situations de violence et d'intimidation.
- L'harmonisation des pratiques et les actions à prendre seront les priorités.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Les parents reçoivent les documents ainsi que les informations à qui s'adresser en cas de situation en début d'année.
- Les parents seront informés des comportements de leurs enfants.
- Impliquer davantage les parents dans l'école par le biais d'activités.

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Mettre en place un conseil des élèves pour amplifier leur voix
- Les enseignantes et les éducatrices spécialisées accompagnent les élèves dans la démarche de résolution de conflits
- Proposer certaines activités parascolaires à l'heure du dîner
- Enseignement explicite des règles de vie
- Planifier des activités de décloisonnement (entre classes et entre niveaux)
- Formation du personnel
- Promouvoir la gentillesse, le civisme
- Formation des jeunes Leaders

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

Tous les adultes de l'école ont l'obligation d'intervenir lors d'un acte de violence ou d'intimidation. Les victimes, les témoins ou les parents à qui les enfants ont raconté des événements de violence ou d'intimidation doivent dénoncer la situation sans délai en utilisant un moyen de dénonciation.

- Arrêt d'agir
- Cueillette d'informations auprès de tous les acteurs impliqués
- Choix d'une intervention appropriée

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

- Application de l'intervention choisie auprès de l'auteur. Offrir le soutien nécessaire et orienter vers des services professionnels au besoin.
- Rassurer la victime. La rencontrer, évaluer ses besoins par rapport à la situation et lui fournir le soutien nécessaire.
- Rappel aux témoins de leur rôle.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Moyens pour signaler une situation à l'école :

En cas d'intimidation, l'élève doit s'adresser à l'adulte de l'école qui est le plus signifiant pour lui. Les parents qui soupçonnent que leur enfant est intimidé doivent le signaler au titulaire de leur enfant ou communiquer avec la direction.

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire : Remplir un [formulaire de plainte](#).

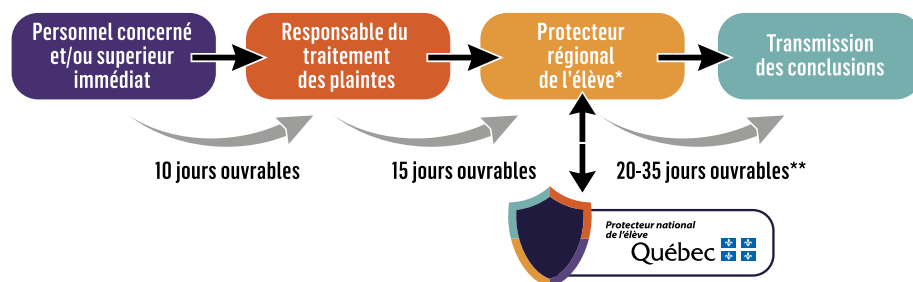
Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 15 juin 2026

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2025-2026 ?

- Nous continuons à sensibiliser le personnel et les élèves sur la violence et l'intimidation.
- Nous prioriserons l'enseignement explicite des comportements attendus.
- Nous continuerons de porter une attention plus particulière à la violence verbale et physique entre les élèves.
- Nous encourageons la responsabilisation et l'autonomie des élèves dans la gestion des conflits.
- Nous outillons les élèves à la bonne communication.
- Nous augmentons l'engagement de chacun (élèves, parents et personnel scolaire).

Quelles actions avons-nous réalisées ?

- L'enseignement explicite des comportements attendus a été fait par les titulaires et les éducatrices en milieu scolaire.
- Le programme Hors-piste a été animé au préscolaire.
- Le port d'une « écharpe de visibilité orange » par tout le personnel surveillant afin de renforcer la surveillance dans la cour de récréation.
- Le personnel a été sensibilisé aux pratiques sensibles.
- Poursuivre le plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire.

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

- La gestion des émotions et la gestion des habiletés sociales ont été travaillées et ce travail devra être poursuivi en 2026-2027.
- La mise en place d'une vision commune sera à établir.
- L'engagement de tous et l'entraide seront au cœur de nos interventions.
- L'implication des élèves et écouter leur voix seront faits de différentes façons.
- L'impact de ces actions est d'améliorer les relations entre tous et de diminuer la violence verbale.